



Paris, le 15 octobre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Marisol TOURAINE élargit le don d'ovocytes et de spermatozoïdes aux personnes qui n'ont pas eu d'enfants pour augmenter le nombre de donneurs**

**En France, les dons de gamètes (ovocytes ou spermatozoïdes) sont encore trop peu nombreux pour répondre aux besoins des couples infertiles. Afin d'augmenter le nombre de donneurs et d'aider davantage de couples infertiles à devenir parents, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, élargit aux adultes qui n'ont pas eu d'enfants la possibilité de donner leurs gamètes. Le don était jusqu'à présent réservé aux personnes ayant déjà procréé. Un décret publié aujourd'hui au Journal officiel concrétise cette avancée.**

Les dons de gamètes sont encore insuffisants pour répondre aux besoins des 3 000 couples infertiles en attente dans notre pays. Les besoins d'ovocytes sont particulièrement importants. Pour augmenter le nombre de donneuses et de donneurs, le décret publié aujourd'hui permet aux adultes qui n'ont pas eu d'enfants de donner leurs gamètes. Si cette ouverture a été rendue possible juridiquement par la loi de bioéthique de 2011, les conditions d'application n'avaient pas été fixées.

Aujourd'hui, Marisol TOURAINE concrétise cette avancée. Désormais, toute femme de 18 à 37 ans et tout homme de 18 à 45 ans en bonne santé pourra se porter candidat au don d'ovocytes ou de spermatozoïdes. En outre, un donneur qui n'a pas eu d'enfant aura la possibilité de bénéficier ultérieurement d'une partie des gamètes donnés, seulement s'il devient infertile.

Un psychologue rencontrera chaque candidat au don pour vérifier qu'il ne fait l'objet d'aucune pression et s'assurer du caractère altruiste de sa démarche.

La ministre confirme les grands principes français du don, qui restera anonyme, gratuit et librement consenti. « *Cette avancée aidera de nombreux couples stériles à devenir parents. Elle respecte l'esprit du don, qui est d'agir par solidarité et générosité.* », a déclaré Marisol TOURAINE.

#### **Contacts presse :**

Cabinet de Marisol TOURAINE : [cab-ass-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-ass-presse@sante.gouv.fr) - 01 40 56 60 65